

Pour le retour des poissons migrateurs

du bassin de la Loire et des rivières vendéennes





Le plan de gestion en action

Quelle portée ?

Le plan de gestion des poissons migrateurs définit les mesures utiles à la conservation des espèces, les mesures d'encadrement de la pêche et les modalités de soutien des effectifs. Il a valeur de prescription sur ces deux derniers points.

Pour l'anguille, il s'articule avec le plan national de gestion de l'anguille, pris en application du règlement européen du 18 septembre 2007 visant à reconstituer les populations d'anguille européenne.

Quels acteurs, pour quelle implication ?

La viabilité des populations sauvages de poissons grands migrateurs est une ambition collective, partagée par de multiples acteurs : collectivités, établissements publics, organismes de recherche, entreprises, associations... Le plan de gestion est coordonné par l'Etat, dans le cadre du comité de gestion des poissons migrateurs.

La réussite du plan de gestion requiert l'implication des acteurs des territoires. Elle passe par le partage d'informations et la communication. Elle nécessite également de travailler étroitement avec l'ensemble des usagers des milieux aquatiques dans le cadre des Commissions Locales de l'Eau.

Les populations de poissons grands migrateurs témoignent de l'état de la biodiversité des rivières. La restauration et le maintien de ces populations sauvages remarquables à un niveau viable et autonome est l'ambition du plan de gestion des poissons migrateurs 2014-2019.

Agir pour préserver les habitats et les effectifs actuels

Le fonctionnement des circuits de migration entre les zones de reproduction ou de grossissement en rivière, et l'océan Atlantique doit être maintenu. L'enjeu est clair : garantir aux poissons grands migrateurs l'accès à leurs habitats en eau douce. En complément de ces continuités écologiques, la régulation des activités de pêche des poissons grands migrateurs contribue à préserver les populations sauvages.

Le maintien de circuits de migration fonctionnels

Si les obstacles sur le cours des rivières gagnent à être supprimés, ils peuvent être conservés quand un besoin spécifique justifie leur présence. La circulation des poissons grands migrateurs au niveau des obstacles en rivière doit alors pouvoir s'effectuer grâce à des dispositifs de franchissement, tels que des passes à poissons. Leur entretien est alors essentiel pour préserver les circuits de migration fonctionnels. De même, les travaux en cours d'eau et les projets d'équipement hydro-électrique de certains obstacles doivent maintenir des voies de passage pour les poissons grands migrateurs.

Le maintien d'habitats et d'écoulements de qualité

La préservation de la productivité des habitats passe par la lutte contre les apports de particules résultant de l'érosion des sols. Dans cette optique, il est essentiel d'assurer la préservation de la ripisylve (berges bordées d'arbres) et d'instaurer des bandes enherbées aux abords

des rivières. La circulation des sédiments dans les rivières lors des crues assure par ailleurs une régénération des habitats. Des écoulements variables dans l'année et croissants de l'amont vers l'aval des rivières sont enfin propices à déclencher les migrations.

L'encadrement des activités de pêche

La valeur halieutique des poissons grands migrateurs est avérée. Néanmoins, les efforts en faveur des circuits de migration et des habitats ne doivent pas être anéantis par une pêche qui compromettrait la viabilité des populations sauvages. Les interdictions de pêche (anguille, saumon, aloses, lamproies), générales ou localisées, sont maintenues en conséquence. Les éventuelles réouvertures de la pêche n'interviennent qu'après s'être assuré de la viabilité de la population sauvage et avoir défini les conditions d'encadrement de la pêche. Des contrôles réguliers et coordonnés sont menés pour lutter contre le braconnage.



vers des populations sauvages, viables et autonomes

La connaissance de la population d'aloses en Loire moyenne est un enjeu majeur de la préservation de l'espèce.



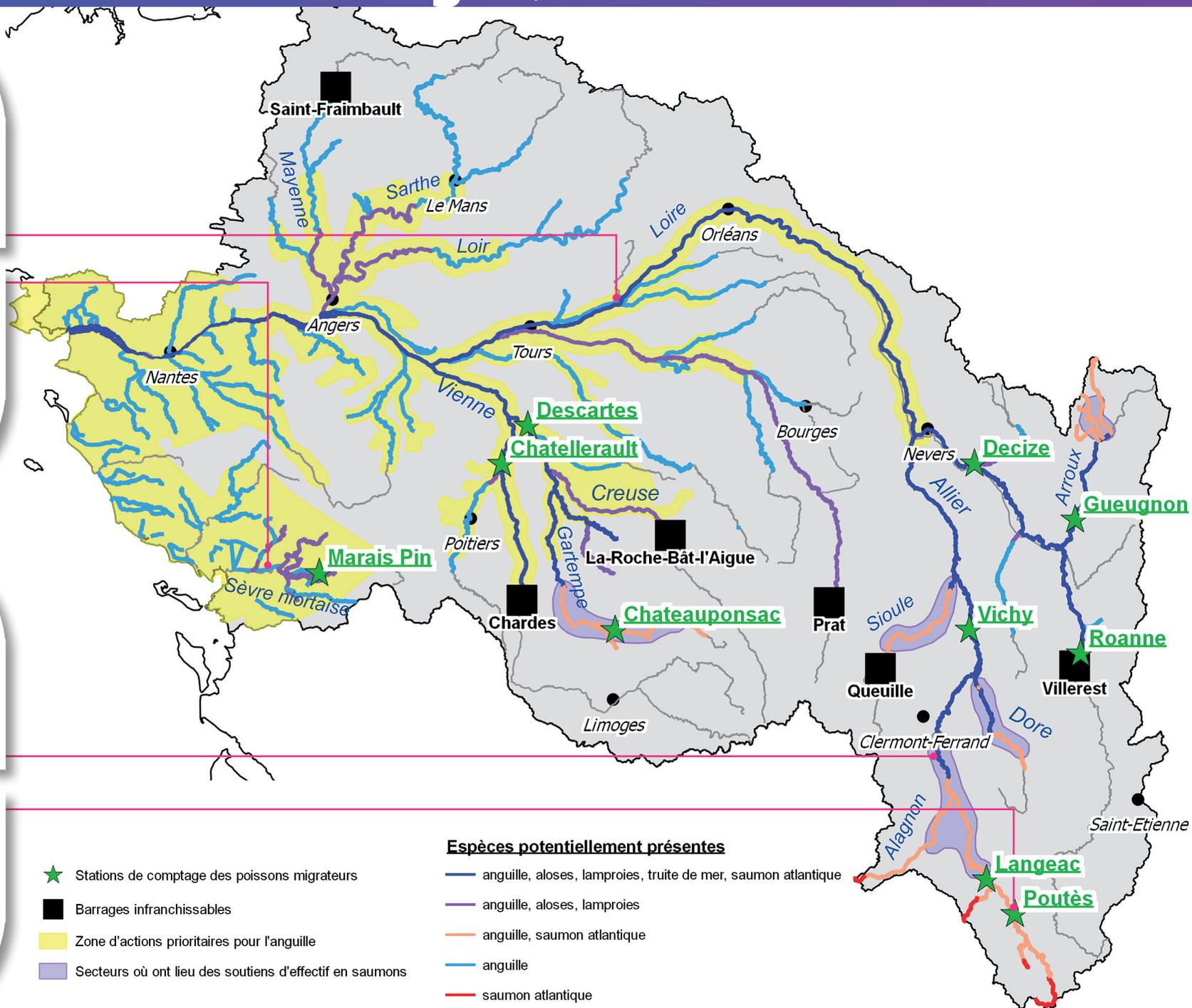
Pour l'anguille, la gestion des ouvrages de connexion des marais rétro-littoraux à l'océan et aux rivières est un enjeu majeur.



La restauration de la continuité écologique sur les 20 ouvrages de l'Allier est une priorité, afin d'avoir une rivière pleinement fonctionnelle lors de la mise en eau du nouvel ouvrage de Poutès.



Le réaménagement du barrage de Poutès facilitera les migrations du saumon vers l'amont de la rivière Allier d'ici à la fin du plan de gestion.



Agir pour reconquérir des habitats favorables et renforcer les effectifs fragiles

La réouverture de l'accès à de nouveaux cours d'eau

La restauration des circuits de migration doit s'envisager à l'échelle d'une rivière dans son ensemble, en tenant compte de l'effet cumulé des obstacles successifs : l'enlèvement des obstacles dépourvus d'usage y contribue directement. Un enjeu particulier concerne l'amélioration de la circulation entre les rivières et les zones de marais.

L'amélioration de la qualité des habitats

Des opérations sont menées afin de permettre aux rivières de progressivement retrouver leur équilibre sédimentaire et ainsi de réalimenter en sédiments les habitats des poissons grands migrateurs. En complément, des objectifs spécifiques de qualité des eaux peuvent être définis pour améliorer la survie des poissons grands migrateurs dans les cours d'eau.

Le soutien temporaire des effectifs

Les populations sauvages d'anguille et de saumon étant fragiles, des opérations temporaires de soutien d'effectif ont lieu. Elles respectent les recommandations scientifiques et sont encadrées pour une pratique qui recherche l'excellence.

Agir pour mieux connaître les poissons grands migrateurs

L'acquisition de connaissances éclaire la prise de décision et permet d'évaluer l'effet des actions entreprises.

La connaissance des habitats

La caractérisation des habitats favorables à la reproduction et au développement des poissons grands migrateurs s'étend à l'échelle du territoire du plan de gestion. Les impacts des pollutions, des obstacles en rivières et des évolutions environnementales (réchauffement climatique, espèces exotiques envahissantes) sur les poissons grands migrateurs sont étudiés.

La connaissance des espèces

La progression de la colonisation des rivières par les poissons grands migrateurs est suivie. Il s'agit d'apprécier l'état des populations et leurs mécanismes de renouvellement, en particulier en améliorant les connaissances sur les migrations, la reproduction et le développement des poissons grands migrateurs.

L'évaluation des actions

L'évaluation des actions mises en œuvre est un gage d'efficacité : suivi des captures par pêche pour constater l'effet des mesures de régulation et d'interdiction, constat d'amélioration des migrations, analyse de l'effet du soutien des effectifs.

Le plan saumon de Loire-Allier

© LOGRAMI, 2009



Une ambition forte pour un champion unique

L'unicité de la population de saumons atlantiques de Loire-Allier conduit à distinguer un plan saumon de Loire-Allier. Son ambition : rétablir une population de saumons sauvages, viable et autonome.

L'effort est forcément long pour répondre à une telle ambition, et le plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 n'en constitue donc qu'une étape. Une série d'indicateurs (comme le taux de survie de l'espèce à ses différents stades de développement) sera régulièrement suivie afin d'évaluer la progression de la population de saumons sauvages vers la viabilité.

Une stratégie à l'image du plan de gestion des poissons migrateurs

Comme l'indique la stratégie globale présentée ci-contre, la priorité portera pour le saumon sur la préservation des habitats fonctionnels et la restauration des circuits de migration, notamment dans la rivière Allier et ses affluents. Dans les rivières où sont recensées annuellement des frayères de saumon, des objectifs spécifiques de qualité des eaux devront être étudiés dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, pour permettre le meilleur développement possible des jeunes saumons. Enfin, dans l'attente de l'atteinte d'une population sauvage viable, le soutien d'effectif est maintenu avec un haut niveau de qualité, essentiellement au stade de l'alevin.



L'ANGUILLE

Anguilla anguilla

- En danger critique d'extinction
- Protégée par un règlement européen depuis 2007

Les jeunes anguilles (civelles) arrivent dans les estuaires en migration portée par le courant. Après avoir colonisé les rivières sous forme d'anguillettes, elles se développent en anguilles jaunes, notamment dans les marais. A l'issue de ce grossissement (10 à 15 ans), elles regagnent l'océan au stade d'anguille argentée, pour s'y reproduire.



LA LAMPROIE MARINE

Petromyzon marinus

- Population la plus abondante, à l'échelle européenne, dans le bassin de la Vienne

La lamproie marine se reproduit dans les parties médianes des rivières. Les ammocètes (jeunes lamproies) se développent dans le substrat des rivières pendant 4 à 6 ans, puis migrent vers l'océan Atlantique. Après 2 à 3 ans de vie marine, la lamproie revient en rivière pour se reproduire.



LE SAUMON DE LOIRE-ALLIER

Salmo salar

- Population sauvage génétiquement unique
- Migration en rivière sur 800 km

Le saumon se reproduit dans la partie amont des rivières. Après 1 à 2 ans passés en rivière, les smolts (jeunes saumons) rejoignent l'océan Atlantique et la mer de Norvège, où ils vont grossir pendant 2 à 3 ans. Les adultes reviennent ensuite dans leur rivière de naissance pour se reproduire.



LA GRANDE ALOSE

Alosa alosa

- Population fragile

La grande alose se reproduit dans le cours médian des rivières. Après quelques mois de vie en rivière, les alosons (jeunes aloses) migrent vers l'océan Atlantique. La phase de grossissement océanique dure de 3 à 7 ans. La grande alose revient ensuite en rivière pour se reproduire.



AUTRES ESPÈCES

La truite de mer et le mulot sont présents dans certains cours d'eau des bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtiers vendéens. Ils sont étudiés dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs. Il en est de même pour le flet commun et l'éperlan, qui passent une partie de leur cycle de vie dans l'estuaire de la Loire.

Trop de menaces

pesent sur les poissons migrateurs

Ils sont uniques ! Anguilles, aloses, lamproies, saumons, truites de mer sont autant d'espèces emblématiques. Leur cycle de vie, en alternance entre l'eau douce des rivières et l'eau salée de l'océan Atlantique, les conduit à migrer de plusieurs centaines voire milliers de kilomètres, entre leurs zones de reproduction et de développement. Leur présence reflète l'équilibre et le bon fonctionnement de nos rivières.

Mais ils sont aussi fragiles... Leurs parcours les exposent à de multiples difficultés, souvent accentuées par les activités humaines : obstacles en rivière, pollutions, prélèvements d'eau, surpêche, braconnage...

Les obstacles en rivière

Différents aménagements barrent les rivières : seuils de moulin, barrages... Ces obstacles compliquent les déplacements des poissons grands migrateurs, vers l'amont comme vers l'aval. Leur franchissement requiert en effet d'importants efforts, qui se cumulent au fil de la rivière. Résultat : mortalités directes et épuisement progressif sont constatés, augmentant la vulnérabilité des poissons migrateurs aux prédatations.

Les pollutions et le colmatage des habitats

Les pollutions (agricole, industrielle ou urbaine) dégradent la qualité des rivières. Elles consomment aussi de l'oxygène, réduisant ainsi la quantité disponible pour les poissons. Dans les estuaires, la consommation d'oxygène liée à la dégradation de matière organique accumulée au sein du bouchon vaseux peut, par moment, empêcher les poissons grands migrateurs de les traverser. Enfin, l'érosion apporte des particules à la rivière. Celles-ci, après sédimentation, colmatent les interstices du gravier et réduisent les surfaces de développement des œufs ou des jeunes saumons et lamproies.

Les prélèvements d'eau

Le débit des cours d'eau est un facteur clé pour les poissons grands migrateurs : un fort écoulement (lors des crues par exemple) facilite les migrations vers l'aval comme vers l'amont ; un faible écoulement les complique et accélère l'échauffement des eaux, ce qui accroît la mortalité des poissons grands migrateurs. Les prélèvements ou apports artificiels d'eau modifient les variations naturelles des écoulements.

Le braconnage et la pêche

La pêche de certains poissons grands migrateurs est pratiquée par des pêcheries professionnelles ou des pêcheurs de loisirs. Cette activité de pêche, maîtrisée et raisonnée, requiert des populations en bonne santé. Parallèlement, certains poissons grands migrateurs sont protégés par des interdictions de pêche. Le braconnage est un véritable fléau : il réduit les effectifs de poissons grands migrateurs.

Un plan d'actions qui fédère de multiples acteurs



Services déconcentrés du ministère en charge du développement durable, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire ainsi que la DREAL Centre pilotent et animent la mise en œuvre du Plagepomi (plan de gestion des poissons migrateurs). L'Etat est responsable de la police de l'environnement. A cet effet, il s'appuie d'une part sur l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et d'autre part sur l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).



L'Agence de l'eau Loire-Bretagne apporte un appui technique et accompagne, par son programme pluriannuel d'interventions, la déclinaison du Plagepomi et plus largement du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ce dernier cadre la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin Loire-Bretagne.

COLLECTIVITÉS

Les collectivités et leurs groupements déclinent localement la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Les établissements publics territoriaux de bassin et les Régions contribuent aux actions du Plagepomi, voire en assurant la maîtrise d'ouvrage.

APPUI TECHNIQUE

Les établissements publics et organismes de recherche (Institut national pour la recherche agronomique, Muséum national d'histoire naturelle, groupement d'intérêt public Loire estuaire...) apportent un appui scientifique et technique aux gestionnaires des poissons migrateurs amphihalins et des milieux aquatiques, éclairant leurs prises de décisions.

ASSOCIATIONS ENTREPRISES

Les structures associatives et les entreprises participent à la mise en œuvre du Plagepomi : portage ou financement d'opérations d'acquisition de connaissances, valorisation des informations et de communication (Loire grands migrateurs, fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, associations de pêcheurs professionnels en eau douce, EDF), opérations de soutien d'effectif en saumon (Conservatoire national du saumon sauvage).



Le plan Loire grandeur nature a pour ambition la mise en valeur du patrimoine humain et naturel ligérien, la réduction de la vulnérabilité face aux inondations et la promotion de la recherche et de l'acquisition de connaissances. Les stratégies du plan Loire grandeur nature et du Plagepomi convergent dans leur objectif de restauration de la viabilité pérenne de populations sauvages autonomes de poissons migrateurs amphihalins. Les outils financiers du plan Loire grandeur nature, notamment le programme opérationnel interrégional du fonds européen de développement régional, sont les principaux leviers de mise en œuvre du Plagepomi. Ils s'accompagnent de financements complémentaires notamment de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des établissements publics territoriaux de bassin et des Régions.



Contacts :

DREAL de bassin Loire-Bretagne

sblb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Pays-de-la-Loire

srnp.dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr